



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 14 septembre au 20 septembre 2018

Tunisie

- *L'UGTT et l'UTICA ont signé le 19 septembre 2018 un accord pour une majoration salariale de 6,5% dans le secteur privé.*
- *33 projets de partenariat public-privé (PPP) dans les infrastructures ont été présentés par le gouvernement tunisien à l'occasion d'une conférence internationale le 18 septembre 2018 à Tunis.*
- *Certains éléments du projet de Loi de finances (LF) complémentaire pour 2018 ont été révélés par le ministre des Finances, Ridha Chalghoum.*
- *La Tunisie devrait émettre 1 Md USD d'euro-obligations début octobre 2018.*
- *La Tunisie et l'UE négocient pour l'annulation des visas pour les professionnels tunisiens dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA).*

Libye

- *Plusieurs réformes économiques ont été décidées.*

TUNISIE

- *L'UGTT et l'UTICA ont signé le 19 septembre 2018 un accord pour une majoration salariale de 6,5% dans le secteur privé.*

L'accord relatif à la majoration salariale dans le secteur privé a été signé, mercredi 19 septembre 2018, par le secrétaire général de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), M. Nourredine Taboubi et le Président de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), M. Samir Majoul. Cet accord prévoit une majoration de 6,5% par an du salaire de base et des primes en 2018 et 2019 (contre +6% en 2016 et en 2017 avec l'accord précédent). Il a un effet rétroactif, à compter du 1^{er} mai 2018. La centrale syndicale de l'UGTT réclamait une augmentation salariale de 10,3%, mais le patronat a refusé. Le chef du gouvernement M. Youssef Chahed a félicité les deux partenaires sociaux « pour l'esprit de compréhension qui a empreint les négociations ». Les prochaines négociations devraient débuter fin mars 2020.

Les négociations sur les majorations salariales dans le secteur public entre l'UGTT et le gouvernement ont démarré le 28 juin 2018. Un responsable gouvernemental ayant requis l'anonymat avait déclaré à l'agence Reuters que le gouvernement allait décider de reporter les augmentations salariales dans le secteur public à l'année prochaine, conformément aux recommandations du Fonds monétaire international. *A contrario*, le chef du gouvernement, M. Youssef Chahed, a déclaré que le gouvernement et l'UGTT ont convenu « de poursuivre les pourparlers autour de ces questions de manière positive [...] dans les semaines à venir ».

- *33 projets de partenariat public-privé (PPP) dans les infrastructures ont été présentés par le gouvernement tunisien à l'occasion d'une conférence internationale le 18 septembre 2018 à Tunis.*

Organisé conjointement par le Ministère du Développement et de la Coopération internationale (MDICI) et l'Instance générale de Partenariat Public-Privé (IGPP) avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Société financière internationale (SFI), l'événement a réuni à Tunis environ 1 250 personnes, dont plus de 250 représentants de grandes entreprises. Le gouvernement tunisien a présenté 33 projets relatifs aux secteurs des infrastructures urbaines (eau, déchets, transport et logistique, pôles scientifiques et technologiques). La forte participation étrangère fut bénéfique en termes de retours d'expériences. Elle a aussi permis de mieux identifier les conditions nécessaires à la réussite de projets PPP (partenariats de long-terme, volonté politique, viabilité économique des projets et assistance technique internationale auprès des autorités publiques). Le format de discussions informelles avec les ministres sous formes de panels a été apprécié par les participants.

- *Certains éléments du projet de Loi de finances (LF) complémentaire pour 2018 ont été révélés par le ministre des Finances, Ridha Chalghoum.*

L'augmentation plus rapide que prévu des dépenses de l'Etat en 2018, du fait notamment de la hausse du prix du carburant, a contraint le gouvernement à recourir à une loi de finances complémentaire, pour boucler le budget de l'année 2018. Quelques détails de ce projet ont été révélés par le ministre des Finances, M. Ridha Chalghoum, lors de la conférence tenue le 14 septembre 2018 sur les orientations économiques et sociales du PLF 2019. Ainsi, le budget de l'Etat pour 2018 a été revu à la hausse, pour atteindre 37,491 Mds TND (soit +9,3% par rapport à celui prévu dans la loi de finances initiale). Les ressources fiscales de l'Etat ont augmenté de +15,15% à 24,396 Mds TND (contre +10,84% prévu dans la loi de finances initiale). Côté dépenses, les dépenses de gestion s'élèveraient à 23,657 Mds TND (soit +10,38% sur 1 an contre +3,28% prévu initialement) et la masse salariale atteindrait 14,814 Mds TND, soit 14% du PIB (+3,22% contre +2,78% initialement). Le budget alloué à la caisse de compensation a augmenté pour atteindre 4,950 M TND (+40% sur 1 an). En outre, le ministre a évoqué 580 M TND qui sont destinés à soutenir la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS). Le déficit budgétaire devrait bien atteindre le taux estimé dans la LF2018, soit 4,9% du PIB (5,214 Mds TND) et la dette de l'Etat s'élèverait à 71,7% du PIB.

- *La Tunisie devrait émettre 1 Md USD d'euro-obligations début octobre 2018.*

L'agence Reuters, citant des sources officielles, a annoncé le 14 septembre 2018 que la Tunisie prévoit d'émettre 1 Md USD d'euro-obligations pour financer le déficit budgétaire de l'exercice 2018. Cette émission devrait s'effectuer début octobre, après le décaissement probable, par le Fonds monétaire international (FMI), d'une nouvelle tranche de prêt à la Tunisie. Pour rappel, le Conseil d'administration du FMI devrait examiner la quatrième revue du programme de la Tunisie prenant la forme d'un Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) à la fin du mois de septembre. L'achèvement de cette revue permettrait l'accès pour la Tunisie à environ 247 M USD. La Tunisie avait déjà prévu d'émettre un emprunt obligataire durant le premier trimestre 2018. L'émission avait été reportée à maintes reprises, compte tenu de la dégradation des conditions financières sur les marchés internationaux.

- *La Tunisie et l'UE négocient pour l'annulation des visas pour les professionnels tunisiens dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA).*

Le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de la Tunisie M. Hichem Ben Ahmed, a affirmé le 18 septembre 2018, que la question de l'annulation du visa pour les professionnels tunisiens voyageant vers les pays européens était en cours de négociation. M. Ignacio Garcia Bercero, directeur à la Direction Générale Commerce à la Commission européenne, a indiqué que l'UE allait œuvrer à la facilitation de l'accès au visa à moindre coût. En revanche, il a écarté l'hypothèse d'une annulation du visa, telle que demandée par le gouvernement tunisien. En juin 2018, M. Ben Ahmed avait annoncé que le gouvernement tunisien bloquerait les négociations sur l'ALECA tant que l'annulation totale des visas ne serait pas actée.

LIBYE

- *Plusieurs réformes économiques ont été décidées.*

Selon une publication du Conseil présidentiel (PC), des frais de 183% seraient appliqués sur les transactions en devises dans les banques. Le nouvel ordre voit 1 dollar devenir 3,90 dinars libyens. Avant la décision, 1 dollar valait 1,38 dinar aux taux bancaires. Le PC a précisé que « le pourcentage sera révisé en fonction des taux bancaires ». Outre les redevances sur les devises étrangères, les réformes comprennent l'exploitation des redevances douanières sur les marchandises importées par les entreprises ayant obtenu des lettres de crédit avant l'approbation de la réforme.

S'inscrivant dans le cadre de la réforme économique, la Banque centrale de Libye vient d'ordonner le décaissement de fonds supplémentaires, permettant un accroissement des allocations aux familles de 500 dollars annuels (au taux de 1,38 dinar pour 1 dollar). Cette somme s'ajoute à l'allocation de 500 dollars déjà versée par le gouvernement au début de 2018. Ainsi, chaque famille recevra 1 000 USD pour chacun des membres la composant. Les autres réformes mises en œuvre sont la réactivation des subventions pour enfants (suspendues depuis 2013) et l'augmentation progressive des prix du carburant.

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et actualisées, et corriger, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication